



# Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2015

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, CLAUSSMANN Marie-Rose, DIEMER Annie, HAMANN Véronique, TERNOY Doris, SCHAUB Anne  
MM. les Conseillers BAUR Michel, BERNHARDT Michel, BRUN Etienne, HOFMANN Richard, KRATZ Lucien, LEJEUNE Denis, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel

Absents excusés : Mme HERMGES Séverine

Pouvoir : aucun

Secrétaire de séance : Mlle KOCH Chloé, Secrétaire Générale

## Ordre du jour :

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de deux points :

- Un premier point concernant l'organisation du 13 juillet 2015 suite à la proposition faite par l'Harmonie Sirène.
- Un deuxième point concernant le choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux pour l'aménagement du cheminement piéton devant l'Ecole Elémentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'ajouter les deux points susmentionnés.

### 1. Validation de l'avant-projet concernant les travaux de la rue des Vignes et de la rue Bitzen (délibération n° 33/2015)

Vu la présentation de l'avant-projet définitif pour l'aménagement de la rue des Vignes (plan selon l'indice AVPO1c) et de la rue Bitzen (plan selon l'indice AVPO1b) tenant compte des modifications demandées par la Commission voirie suite à sa réunion du 18 mai dernier,

Ledit avant-projet proposé par le bureau d'études M2i pour un montant estimatif de 140 000 € HT,

Après délibération, le Conseil Municipal valide l'avant-projet tel que présenté et le montant estimatif de 140 000 € (12 pour, 1 contre, 1 abstention). De plus, le Conseil souhaite que le bureau d'études chiffre la mise en place d'un plateau surélevé en enrobé au niveau du croisement de la rue des Vignes et de la rue d'Osthoffen.

Le Conseil souhaite que l'information soit communiquée aux habitants de la Commune via le bulletin communal/flyer ainsi qu'une réunion d'information organisée pour les riverains directement concernés par les travaux (si possible avec présentation du projet par le bureau d'études).

## 2. Approbation des statuts de l'ATIP (Agence Technique pour l'Ingénierie Publique) et désignation des représentants en vue de l'élection du 1<sup>er</sup> comité syndical (délibération n° 34/2015)

**Objet : Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs**

**Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :**

La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour une mise en service effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;  
Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015 ;  
Vu la délibération n° 32/2015 du conseil **municipal** en date du 2 avril 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité :

**Décide** d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

**Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :**

- le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg

- le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme, 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux, 5 - La tenue des diverses listes électorales, 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire, 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

- le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :

- . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin
- . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics
- . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

## **Il décide également des dispositions suivantes :**

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération
- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical
- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
- Désigne M. KRATZ Lucien en qualité d'électeur titulaire et Mme TERNOY Doris en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre M. KRATZ et Mme TERNOY sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

## **Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
- Monsieur le Président de la communauté de communes

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

### **3. Ajustement de la superficie du lot de chasse n° 1 (délibération n° 35/2015)**

Vu la superficie du lot de chasse n° 1 de 222 ha dont le réajustement n'a plus été effectué depuis plusieurs années,

Vu la proposition de Monsieur le Maire suite à la demande du locataire de réajuster cette superficie afin de prendre en compte la surface perdue du fait de la construction du lotissement de la rue des Bleuets, ainsi que de diverses constructions,

Monsieur le Maire propose de réajuster cette superficie à 212 ha tout en maintenant le montant de la location tel que prévu suite au dernier renouvellement des baux de chasses à savoir 750€,

Après délibération, le Conseil Municipal décide de réajuster le lot de chasse n° 1 à 212 ha.

### **4. Avis concernant la demande d'enregistrement au titre des installations classées présentée par la SCEA MOULIN FLEURI pour l'exploitation en extension d'un élevage de 200 vaches laitières à Stutzheim-Offenheim (délibération n° 36/2015)**

Vu la demande de la SCEA MOULIN FLEURI,

Après délibération, le Conseil Municipal donne son avis favorable à l'unanimité.

### **5. Création d'un poste d'adjoint technique territorial 1ère classe (délibération n° 37/2015)**

Vu la réussite de Monsieur KOVACS Nicolas à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe,

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer ledit poste.

#### 6. Suppression des postes d'adjoint technique excédentaires créés pour pallier à toute situation dans le cadre du recrutement suite au départ d'Isabelle Weydmann (délibération n° 38/2015)

Suite à la démission de Madame WEYDMANN Isabelle, le Conseil Municipal avait créé 7 postes d'adjoint technique lors du Conseil Municipal du 20 février dernier afin de pallier à toute éventualité pour le recrutement d'un nouvel agent.

Ainsi suite au recrutement de Madame ZILIOX Véronique au poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe avec une durée hebdomadaire de services de 28h, il convient de supprimer les postes excédentaires, à savoir :

- Le poste d'adjoint technique territorial avec une DHS de 7h (délibération n° 2/2015)
- Le poste d'adjoint technique territorial avec une DHS de 13h (délibération n° 3/2015)
- Le poste d'adjoint technique territorial avec une DHS de 8h (délibération n° 4/2015)
- Le poste d'adjoint technique territorial avec une DHS de 20h (délibération n° 6/2015)
- Le poste d'adjoint technique territorial avec une DHS de 15h (délibération n° 7/2015)
- Le poste d'adjoint technique territorial avec une DHS de 21h (délibération n° 8/2015)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de supprimer lesdits postes.

#### 7. Indemnités pour les élections départementales pour la Secrétaire Générale (délibération n° 39/2015)

Suite aux élections départementales de mars dernier, le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité de 145,43€ à la Secrétaire Générale pour avoir assisté aux opérations de dépouillement des élections départementales.

Adopté à l'unanimité.

#### 8. Cadeau de départ à la retraite pour les agents communaux (délibération n° 40/2015)

Afin d'honorer les agents qui partent en retraite, Monsieur le Maire propose de mettre en place un cadeau de départ à la retraite sous forme d'un bon-cadeau d'un montant maximal de 120€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

#### 9. Demande de subvention de l'Ecole Élémentaire de Kolbsheim pour une visite du cirque GRUSS (délibération n° 41/2015)

Vu la demande de subvention de la Directrice de l'Ecole de Kolbsheim pour le financement d'une sortie au cirque GRUSS le 26 mai prochain,

Le coût de la sortie s'élevant à 567€, la Directrice de l'Ecole de Kolbsheim sollicite une participation de 189€ de la Commune de Breuschwickersheim.

Après la présentation par l'Adjointe aux Affaires Scolaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter une subvention de 6€/élève tel que défini précédemment donc une subvention totale de 108 € (6€ x 18 élèves).

Adopté à la majorité (11 pour, 2 abstentions et 1 contre).

#### **10. Autre demande de subvention (délibération n° 42/2015)**

Suite à une demande de subvention de la Délégation Départementale de l'Association des Paralysés de France par courrier du 21 avril dernier,

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 50€ à l'APF.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 50€ à la délégation départementale de l'APF.

De plus, le Conseil prévoit d'intégrer l'APF dans la liste des subventions pour 2016 en prévoyant 50€ pour l'APF et 50€ pour les Handicapés Moteurs.

#### **11. Mise à jour des tarifs des concessions dans le cimetière communal (délibération n° 43/2015)**

Vu les tarifs actuels des concessions dans le cimetière communal fixés par une délibération du 8 avril 2008 et du 24 octobre 2008,

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs des concessions tout en maintenant le tarif des cases du columbarium et des mini-tombes.

Ainsi pour les concessions, les tarifs suivants sont proposés :

	<b>Concession simple</b>	<b>Concession double</b>
<b>Pour 30 ans</b>	300 €	600 €

Et pour les autres concessions, Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs fixés en 2008 :

	<b>Case du columbarium</b>	<b>Mini-tombe</b>
<b>Pour 15 ans</b>	600 €	300 €
<b>Pour 30 ans</b>	1000 €	500 €

Il est précisé que le règlement adopté par délibération du 24 octobre 2008 est reste applicable sans aucune modification à cette date.

Les nouveaux tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> juin 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision à la majorité (13 pour ; 1 contre).

#### **12. Organisation du 13 juillet 2015 (délibération n° 44/2015)**

Vu la proposition de l'Harmonie Sirène pour l'organisation de la soirée du 13 juillet 2015 à l'occasion de la Fête Nationale, à savoir le déroulement habituel avec le discours au monument aux morts, le défilé avec les lampions en proposant les boissons à 1€ et une restauration. L'Harmonie Sirène sollicite donc une participation à l'achat de la boisson sur présentation de facture à hauteur de maximum 600€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 600€ à l'Harmonie Sirène (13 pour ; 1 abstention).

### 13. Choix de l'entreprise pour l'aménagement du cheminement piéton devant l'Ecole Élémentaire (délibération n° 45/2015)

Suite à la demande de subvention dans le cadre de la DETR pour le projet de « Sécurisation des abords de l'Ecole Élémentaire par la réalisation d'un cheminement piéton » pour lequel la Commune a obtenu un avis négatif de la Préfecture,

Ainsi vu que la Commune souhaite réaliser le projet, il convient de voir les devis réceptionnés,

	Montant HT de la proposition
BM	1971,90 €
BRTH	4200,00 € (forfait)
Claude KELHETTER	2588,70 €

Le Conseil Municipal valide le devis de BM pour un montant de 1971,90€ HT et demande qu'un avenant lui soit proposé lors du prochain Conseil avec la pose de différentes finitions.

#### Autres informations :

- Information concernant le lotissement / réunion Commission Urbanisme pour relecture et corrections si nécessaire du futur règlement de lotissement proposé par le bureau d'études.
- Information concernant la mutualisation au sein de la Communauté de Communes de l'étude des travaux nécessaires sur les bâtiments communaux recevant du public afin de respecter les normes de mise en accessibilité.
- Information concernant les 2600€ de subvention de la réserve parlementaire de M. REICHARDT pour la mise en accessibilité de la Mairie, de l'Eglise et du wc de l'Ecole Maternelle.
- Suppression du radiateur du wc dans la cour du côté de chez M. KOEHL.
- Date pour la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire clôt la séance à 23h04.